

Enseignement

Et si l'avenir de l'école inclusive se dessinait à Roche?

Le projet DUO propose un modèle pionnier en matière de prise en charge d'enfants à besoins spécifiques. Son initiateur? Le futur patron de l'École obligatoire vaudoise.

Karim Di Matteo

Une école qui prenne tous les élèves en compte, sans étiquette, quelle qu'elle soit: autiste, dyslexique, haut potentiel, hyperactif, etc., sans compter les troubles du comportement et handicaps variés. C'est l'un des défis majeurs du système, comme l'a rappelé tout récemment Frédéric Borloz, ministre cantonal de l'enseignement, appelé à présenter les conclusions d'une vaste enquête lancée auprès des directions des établissements scolaires.

C'est sur ses terres chablaisiennes, à Roche, que se dessine peut-être le modèle qu'il est appelé à trouver. Le père de ce projet, baptisé DUO, n'est autre que Cédric Blanc, actuel directeur de la Fondation de Verdeil, ancien municipal de Roche, spécialiste de l'école à vision inclusive et futur patron de l'École obligatoire vaudoise, dès le 1^{er} juillet prochain.

Des expériences d'inclusivité ont déjà vu le jour sous l'ère de l'actuel directeur général de l'Enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée, Giancarlo Valceschini. Exemple: la Fondation de Vernand, qui a développé une approche inclusive pour les enfants souffrant de troubles du spectre de l'autisme au sein de l'école de Prangins.

«Communauté éducative»

À Roche, la Fondation de Verdeil, qui vient en aide aux enfants et adolescents présentant divers retards de développement et d'apprentissage, veut continuer l'exploration avec un projet à environ 10 millions de francs prévu à l'horizon 2026-2027. «DUO, c'est, d'un côté, le collège primaire des Prés-Clos et ses 200 élèves, de l'autre, notre école de pédagogie spécialisée du Chablais, qui accueillera une cinquantaine d'enfants à be-



Aurélien Tulot, syndique de Roche, Fabio Lecci, président de l'ARASAPE, Cédric Blanc, directeur de la Fondation de Verdeil et futur patron de l'École obligatoire, et Muriel Ansermoz, directrice des Établissements scolaires du Haut-Lac (de g. à dr.), devant le collège de Prés-Clos, à Roche. Le site fait partie du projet DUO. CHANTAL DERVEY

«On parle de perméabilité, pas de fusion: les échanges se feront uniquement quand cela fait sens.»

Cédric Blanc,
directeur de la Fondation de Verdeil

soins particuliers, explique Cédric Blanc. Viendra s'ajouter un bâtiment abritant l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) en lieu et place des Portakabin actuels. Le tout constituant un site totalement inclusif. Plus concrètement, des élèves de l'école ordinaire pourront suivre des enseignements à l'école de Verdeil, alors que des élèves de l'école de pédagogie spécialisée se rendront dans une classe du collège pour certaines activités. «On parle de perméabilité, pas de fusion: les échanges se feront uniquement quand cela fait sens. DUO permettra à chaque élève de travailler à son rythme et avec l'accompagnement adéquat au sein d'une véritable communauté éducative.»

Puissance quatre

Le restaurant scolaire permettra à des jeunes de 16-18 ans en cycle de transition école-métier d'apprendre dans un contexte professionnel réel. Des activités sportives pourront être partagées entre tous les jeunes via une collaboration avec la société de gym

de Roche, qui a lancé un groupe inclusif voilà deux ans.

Le succès du projet repose sur une condition sine qua non, selon Cédric Blanc: «Que les quatre parties prenantes marchent main dans la main». À savoir: la Fondation de Verdeil, l'établissement scolaire de Villeneuve Haut-Lac (dont dépendent les collèges de Roche), le réseau d'accueil de jour du Chablais et la Commune.

«Au-delà de l'aspect pédagogique, le projet offrira une plus grande qualité de vie avec une bibliothèque, une salle de rythmique, une cour de récré plus agréable et la perspective d'une place de jeux et de sport, selon la syndique Aurélien Tulot. En outre, la commune disposera de 72 places d'UAPE en dur, contre 60 actuellement.»

L'ARASAPE, l'association responsable de l'action sociale et de l'accueil de jour dans le Chablais, salue un projet qui place la région en précurseur. «On agit au lieu de réagir, se réjouit Fabio Lecci, président du comité de direction. Et l'inclusion doit aussi se travailler

dès le préscolaire. Résultat, la Commune prévoit une crèche inclusive en plein centre de Roche pour la rentrée 2024/25.» Fabio Lecci préconise aussi de la formation pour le personnel et une organisation qui évite la surcharge de travail: «On ne s'improvise pas enseignant ou éducateur d'un enfant à besoins spécifiques.»

Pour Muriel Ansermoz, directrice des écoles primaires et secondaires de Villeneuve Haut-Lac (Roche, Chessel, Noville et Renaz), «DUO offre l'occasion d'enrichir le regard que les élèves portent sur la différence». Il reste toutefois, ajoute-t-elle, à voir «où placer le curseur entre le travail de l'enseignant et de l'éducateur».

Cédric Blanc en est conscient, mais il ne doute pas de la valeur du modèle: «Il est important que le Canton bénéficie d'un exemple comme ça, qui ouvre la voie à des mutualisations entre le secteur ordinaire et le secteur spécialisé, entre le public et le parapublic. C'est une véritable perspective inclusive qui pourra être reproduite ailleurs.»

Le comité de Marché paysan n'a pas trouvé de relève

Produits du terroir
Après vingt-cinq années d'existence, l'association de producteurs pratiquant la vente directe manque de forces vives. L'évolution des besoins des membres en serait la cause.

Personne. Personne n'a manifesté d'intérêt pour rejoindre le comité de l'Association romande Marché paysan avant ou pendant la récente assemblée générale. De quoi laisser les trois derniers «survivants», Nicolas Pradervand de Signy, Sylvain Chevalley de Promasens (FR) et Laura Moser Weber de Gingins, dubitatifs.

«Plusieurs personnes contactées nous ont dit qu'elles étaient intéressées, mais pas maintenant. On veut bien l'entendre, mais nous aussi nous avons plein d'autres choses à faire!» ont-ils rappelé. Et d'avertir que, dans ces conditions, le comité ne pourra que se contenter de gérer les affaires courantes. La prochaine édition de Marché paysan en fête qui devrait avoir lieu l'an prochain est donc notamment en sursis.

Vente directe

Fondée en 1997, l'association - qui a fêté ses 25 ans l'an passé - réunit presque cent producteurs romands proposant leurs produits en vente directe. Comme précisé sur son site internet, elle s'engage «pour la promotion et la vente des produits romands directement entre les producteurs et les consommateurs».

«Nos prédécesseurs ont fait de l'excellent travail», a souligné lors de l'assemblée le coprésident Nicolas Pradervand, producteur installé à Signy et exploitant une cidrerie artisanale. «Notre logo (nldr: un soleil derrière deux collines vertes avec l'inscription «Marché paysan» en rouge dessous) bénéficie d'une bonne notoriété. Et les médias ont le réflexe de nous contacter dès qu'ils traitent d'un sujet autour de la vente directe. Mais nous subissons l'évolution de la société.»

«Nous subissons l'évolution de la société.»

Nicolas Pradervand,
coprésident de l'Association romande Marché paysan

L'autre coprésident, Sylvain Chevalley, le fondateur de La Brebisane à Puidoux, constate qu'une partie des motivations ayant incité à la création de l'association n'a plus de raison d'être. «À l'époque, si on voulait imprimer des autocollants ou des sacs pour faire notre promotion, il était obligatoire de commander de grandes séries. Aujourd'hui, chacune et chacun de nous peut faire réaliser son propre matériel promotionnel, dans les quantités qui lui conviennent et pour des coûts ayant bien baissé.»

Plus besoin non plus de s'offrir des publicités coûteuses, lorsque les réseaux sociaux permettent à chaque producteur d'avoir sa propre page et de communiquer en direct avec sa clientèle. «Nous devons donc impérativement réfléchir à ce qu'une association comme la nôtre peut et doit désormais apporter à ses membres», a rappelé Nicolas Pradervand. Et d'espérer, sans le dire, que le succès de cette réflexion incitera de nouveaux membres à rejoindre le comité. **Sylvain Muller**

Les propriétaires des chalets lacustres tiennent tête aux cantons

Rive sud du lac de Neuchâtel
Les détenteurs des maisonnettes de la Grande Cariçaie ont réitéré leur volonté de le sauvegarder et rejettent une subvention des autorités.

Un non unanime, debout. Lors d'un vote de principe à l'appel d'Arsud (Association des riverains de la rive sud du lac de Neuchâtel), samedi 13 mai, à Cudrefin, les propriétaires des chalets de la Grande Cariçaie ont réitéré leur volonté de sauvegarder ces biens, en rejetant l'offre de subvention à la démolition des autorités fribourgeoises et vaudoises. «Accepter

une telle offre aujourd'hui irait dans le sens contraire de toutes les démarches juridiques en cours et de tous les efforts consentis depuis plus de quarante ans pour la sauvegarde de ce patrimoine lacustre typique du XX^e siècle», communique l'association.

À la suite de la proposition conjointe des deux Cantons et de la Confédération, en mars, Arsud a demandé divers éclaircissements. «L'État de Vaud n'a pas répondu, mais la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts du canton de Fribourg nous a expliqué que cette aide exceptionnelle avait été ajoutée, à la demande des Cantons, dans une convention-cadre de subventionnement d'actions écologiques. Cette convention s'arrête fin 2024, d'où le délai

fixé», présente Benoît Dumas, secrétaire général d'Arsud.

Procédures pendantes

L'association a toutefois invité ses membres à refuser cette aide, notamment en raison de délais jugés trop courts. «Il y a surtout des procédures pendantes en conciliation, devant le Tribunal cantonal fribourgeois ou le Tribunal fédéral, dont les chances de succès sont réelles», rappelle Benoît Dumas. Et d'ajouter encore que démonter ces chalets typiques de la Broye intercantonale et ces espaces de loisir ouverts à toute la population serait en contradiction avec la volonté d'une meilleure protection du patrimoine bâti romand.

Si l'unanimité était de mise à Cudrefin, certains propriétaires avaient toutefois déjà saisi l'offre.

«Ce net refus montre que ce n'est pas une question d'argent mais qu'il s'agit de protéger cet ensemble et cette façon de vivre.»

Benoît Dumas,
secrétaire général d'Arsud

Alors que le délai fixé court jusqu'au 31 mai, le Canton de Fribourg a reçu quatre formulaires complétés. «Le facteur financier était régulièrement mis en avant comme frein à la démolition des chalets, lors des séances de conci-

liation. Il y a eu un souhait d'apporter une solution pragmatique», rappelle Aurélie Haenni, responsable de l'information à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts du canton de Fribourg (DIAF). Dans le canton de Vaud, la Direction générale de l'environnement ne souhaite pas communiquer aussi longtemps que la démarche sera en cours.

Benoît Dumas dit ne pas avoir connaissance d'autres demandes de subvention remplies. Il ne voit pas non plus ces signatures comme une brèche dans la défense des riverains. «Chacun pouvait déjà planifier la destruction de son bien avant cette offre. Ce net refus montre que ce n'est pas une question d'argent, mais qu'il s'agit de protéger cet ensemble et cette façon de vivre», conclut-il. **Sébastien Galliker**